

## **Angers - Deux dirigeants d'entreprise au tribunal pour avoir enfoui de l'amiante**

[http://www.courrierdelouest.fr/actualite/angers-deux-dirigeants-dentreprise-juges-pour-avoir-enfoui-de-lamiante-17-01-2017-298968?utm\\_source=rss\\_co&utm\\_medium=rss&utm\\_campaign=co\\_maine-et-loire](http://www.courrierdelouest.fr/actualite/angers-deux-dirigeants-dentreprise-juges-pour-avoir-enfoui-de-lamiante-17-01-2017-298968?utm_source=rss_co&utm_medium=rss&utm_campaign=co_maine-et-loire)



Le 20 novembre 2012, les gendarmes découvraient des déchets contenant de l'amiante enfouis **sur le terrain de l'entreprise de démolition et de désamiantage MR Ouest**, dans la commune de **Lézigné**.

Une enquête avait été lancée quelques jours plus tôt, sur la base de déclaration de salariés de la société. Lundi, au terme d'une procédure de plusieurs années, le gérant et le directeur technique de l'entreprise ont été jugés par le tribunal correctionnel d'Angers.

Il est reproché à l'un et l'autre « **l'abandon ou le dépôt illégal de déchets** » et « **la mise en danger de la vie d'autrui** », à savoir les salariés qui ont pu être exposés à cet amiante, **sur une période s'étalant du 1er janvier 2003 au 28 mai 2013**.

**Le procureur a requis une amende de 30 000 € à l'encontre de la société et l'obligation de remise en état du site dans les 10 mois.**

**Un an de prison avec sursis a été requis pour l'ex-directeur technique.**

**Pour le patron de MR Ouest, le procureur a demandé deux ans, dont 6 mois ferme.**

**La décision sera rendue le 20 février.**